

FICHE 13

TRANSFORMER LE TRAVAIL POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

La CGT propose

Redonner du pouvoir d'agir sur le travail

Notre démarche revendicative propose de partir du travail réel et du nécessaire débat sur l'organisation du travail, de son impact sur la santé : fonder l'action syndicale sur le vécu quotidien du travail – sur ce qui fait souffrir, mais aussi sur l'aspiration à bien faire son travail, sur les conditions du travail et son organisation, sa finalité – cela doit permettre de retrouver des capacités d'action pour transformer le travail lui-même.

Ni recette magique, ni reproduction d'expérimentations, il s'agit de favoriser sur tous les lieux de travail :

- >> L'expression des agent·es sur leur travail : redonner la parole, les écouter, aider à la confrontation des idées, recréer du lien collectif, c'est une façon concrète de combattre la délégation de pouvoir et de se réapproprier notre travail.
- >> L'élaboration de mesures de prévention primaire en amont de toutes organisations et modifications.
- >> La mise en œuvre de cette démarche dans tous les syndicats.

La réappropriation de notre travail constitue un point d'appui, un levier pour l'action syndicale autant qu'un objectif en soi. Au travers du « sens du travail bien fait », de la « conscience professionnelle », du « sens du service public » et de « l'intérêt général », c'est le contenu du travail autant que ses objectifs, ce qu'il permet de construire chez les individu·es comme dans la société, que nous voulons mettre en avant. Il s'agit de réinvestir en grand le débat sur le travail, l'organisation du travail, les méthodes de management, de redonner du sens et de l'efficacité sociale à nos missions de service public. En tant qu'agent·e de l'État, des établissements semi-publics et en tant que citoyen·ne, cela nous appartient !

Donner une priorité à la prévention primaire

Pour supprimer tous ces gâchis et faire des économies efficaces, il faut agir sur le travail lui-même, le transformer afin de lancer une dynamique de santé pour tous et toutes. Ce progrès social passe par :

- >> L'intervention des travailleurs et travailleuses sur l'organisation du travail ;
- >> Le droit d'expression sur la qualité du travail ;
- >> Le droit de négociation sur la qualité du travail et non pas sur la qualité de vie au travail ;
- >> Le retour à des CHSCT inter-directionnels de pleine compétence avec des droits nouveaux ;
- >> La mise à disposition de moyens humains et financiers aux acteurs et actrices de prévention, aux inspecteurs et inspectrices santé et sécurité, aux équipes pluridisciplinaires et aux femmes médecins et les hommes médecins de prévention dans tous les départements.

La qualité de vie au travail, et plus généralement le bien être au travail nécessitent aussi de faciliter le travail en équipe et l'absence de mise en concurrence entre les agent·es contrairement aux procédures d'avancement et de rémunération « à la tête du client » ou « au mérite » appliquées dans de nombreux

endroits (par exemple à la Banque de France). Pour mettre fin à ce système injuste, nous revendiquons l'avancement à l'ancienneté, seul gage de justice dans l'évolution des carrières et beaucoup plus protecteur en matière d'égalité femmes-hommes.

Ce qui existe aujourd'hui

La mise en œuvre au 1er janvier 2023 de la Loi de transformation et de la Fonction publique a acté la suppression des CHSCT et la création des Comités Sociaux d'Administration, Comités Sociaux d'Entreprise, Comités Uniques et Formations Spécialisées Santé Sécurité Conditions de Travail, Commissions Spécialisées Santé Sécurité Conditions de Travail au ministère, dans les établissements publics et semi-publics*.

Alors que les restructurations se multiplient et que des milliers d'agent-es subissent le recul de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans, cette réforme entraîne une régression importante pour les droits des travailleurs et travailleuses.

[*Accord d'entreprise relatif au fonctionnement des instances représentatives du personnel au sein de la Banque de France en application au 31/03/2023 jusqu'au 31/03/2027. CSE central et locaux avec leurs commissions SSCT, Représentant-es de proximité.

*Décret n° 2022-1148 du 11 août relatif aux instances de concertation propres à la Caisse des dépôts et consignations (comité unique de l'établissement public - CUEP et sa formation spécialisée SSCT, comités locaux uniques et leurs formations locales spécialisées SSCT, délégation des personnels privés -DPP) applicable après les élections de 2022.]

Les moyens pour y parvenir

Le collectif fédéral « Travail-santé » impulsera la démarche revendicative et syndicale sur le travail dans les territoires en lien avec les unions départementales et les comités régionaux, il répondra aux situations individuelles et aidera les syndicats et les sections syndicales en lien avec l'activité des instances.

Il organisera et restituera en cours de mandat un échange des expériences de transformation du travail en cours.

La Fédération des Finances impulsera et développera la formation syndicale dédiée : formation sur la démarche revendicative à partir du travail et formations pour les mandaté-es CSA/CSE et F3SCT/ C3SCT.

Depuis 20 ans, la Fédération des Finances a été en pointe dans le combat contre les cancérigènes (Douane avec les conteneurs, toutes nos organisations sur l'amiante avec l'aéronavale Douane, le Tripode Insee, etc). Les avancées obtenues sur ces combats servent à d'autres composantes de la Fonction Publique, comme l'Éducation Nationale ou la Culture. Face aux offensives gouvernementales visant à remettre en cause ces conquêtes, la Fédération se mobilisera toute entière sur ces questions.